Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 77 (1951)
Heft: 2

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Répertoire de la production suisse 1950. Publié avec l'approbation du Département fédéral de l'économie publique, par les soins de l'*Office suisse d'expansion commerciale.* — Un volume 1200 pages. Zurich et Lausanne.

Cette huitième édition du *Répertoire de la production suisse* donne une vue d'ensemble de la production extrêmement diverse de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture suisse. Alors que le dernier répertoire avait paru en 1944, soit encore pendant la guerre, la nouvelle édition tient compte des nombreux changements survenus pendant les années d'après-guerre, aussi bien dans l'organisation même des maisons que dans leurs programmes de fabrication.

La classification de la matière est faite avec un soin tel que les recherches de renseignements concernant la production dans telle ou telle branche sont grandement facilitées. De notables améliorations ont été apportées par rapport aux volumes précédents.

Cet ouvrage apporte certainement une contribution au développement du commerce et de l'industrie de notre pays et suscitera un vif intérêt en particulier dans les milieux soucieux de faire connaître à l'étranger notre production industrielle.

Influence des phénomènes de coup de bélier sur le réglage de la vitesse des turbines hydrauliques, par *M. Cuénod*, ingénieur E. P. Z. Extrait de « La houille blanche », Grenoble, n° 2, mars-avril 1949. Librairie de l'Université, F. Rouge & Cie S. A., Lausanne. — Une brochure 22×30 cm, 22 pages, 22 figures.

Contribution à l'étude du phénomène du coup de bélier dans sa généralité, c'est-à-dire aussi bien pour les centrales à faible chute que pour les centrales à moyenne et à haute chute.

Le plan de l'exposé est le suivant :

1. Introduction. — 2. Description de l'installation d'un groupe hydraulique. — 3. Définitions et principes. — 4. Considérations théoriques permettant de déterminer les caractéristiques dynamiques d'un groupe hydroélectrique. — 5. Caractéristiques dynamiques de la surpression. — 6. Caractéristique dynamique des variations de puissance de la turbine. — 7. Caractéristique dynamique des variations de vitesse. — 8. Détermination des conditions de stabilité. — 9. Analogie électrique. — 10. Conclusion.

Die Gleitschalung, par professeur Dr-Ing. *Walther Drechsel.* Ed. Wilhelm Ernst & Sohn, Berlin, 1950. — Un volume 17×24 cm, 96 pages, 150 figures. Prix : broché, 10 DM. ; relié, 12 DM.

Bien que d'un usage courant aux Etats-Unis depuis 1910, les coffrages glissants sont encore peu employés en Europe, malgré l'économie de temps et de matériel qu'ils procurent. On leur reproche surtout un manque de sécurité.

Dans la préface de l'ouvrage, l'auteur montre que la sécurité peut cependant être assurée en prenant diverses mesures qu'il expose ensuite.

Après avoir décrit les types de coffrages à adopter suivant le genre de construction à réaliser, leur échafaudage, le plateau qu'il porte et ses dispositifs de levage, l'auteur en montre l'application à plusieurs cas particuliers : silos à grains, murs d'épaisseur variable, etc.

Son texte est accompagné de vues caractéristiques de chantiers ainsi que de schémas d'ensemble et de détails destinés à faciliter la tâche du constructeur.

Bau, Unterhaltung und Verteidigung der Flussdeiche, par † *Ehlers*, ancien professeur à l'Ecole polytechnique de Danzig, et *R. Winkel*, professeur à l'Ecole polytechnique de Braunschweig. 3e édition 1950. Wilhelm Ernst und Sohn, Berlin. — Une brochure illustrée 15 × 21 cm., 72 pages.

Les auteurs examinent sans entrer dans les détails l'ensemble des problèmes qui se présentent lors de la construction de digues, principalement de digues maritimes ou fluviales en pays plat. Après avoir passé en revue les problèmes constructifs : forme et dimensions des digues, matériaux constitutifs et leur mise en place, protections contre l'érosion, engazonnement, travaux de couronnement, les auteurs citent quelques travaux annexes : rampes d'accès, traversées de canalisations, écluses.

Quelques exemples de ruptures de digues, terminent cette étude : causes de rupture, glissement de talus, travaux de réfection.

Zahnradgetriebe. — Konstruktion und Berechnung geradverzahnter getriebe für Werkzeugmaschinen, par *Richard Ritter.* Ed. Leemann, Zurich, 1950. — Un volume 18×25 cm, 182 pages, 49 figures, 34 tableaux. Prix : relié, 26 fr.

Cet ouvrage est destiné plus particulièrement au constructeur d'engrenages, c'est-à-dire au praticien qui doit exécuter des engrenages répondant à certaines conditions bien déterminées. Il renferme de nombreux tableaux de valeurs numériques qui facilitent la tâche du spécialiste et lui permettent de gagner un temps précieux dans le dimensionnement de ces organes de machines.

L'étude est divisée en trois parties :

I. Normes adoptées pour les engrenages. Construction des dents d'engrenages.
II. Formes des dents et corrections à leur apporter. Systèmes divers d'engrenages.
III. Calcul des dents d'engrenages.

Une notice bibliographique très détaillée termine l'ouvrage.

Présenté avec soin, ce livre trouvera sa place dans tous les bureaux et les ateliers qui s'occupent de questions ayant trait aux roues dentées.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Comité central

Jugement du Conseil suisse d'honneur du 9 décembre 1950

La Municipalité de Vevey ayant organisé en février 1950 un concours dont le programme était en contradiction flagrante avec les principes pour les concours d'architecture de la S. I. A., le Comité central avait dû mettre ce concours à l'interdit.

D'autre part, le Comité central avait alors demandé aux membres de la S. I. A. faisant partie du jury de résilier leurs fonctions. L'un d'entre eux, M. M. Monneyron, architecte à Lausanne, n'a pas donné suite à cette demande expresse du Comité central. Le Comité central a dû de ce fait déposer une plainte contre M. Monneyron auprès du Conseil d'honneur des sections Vaud, Valais, Genève, puis, comme instance de recours, auprès du Conseil suisse d'honneur, qui a rendu dans sa séance du 9 décembre 1950 le jugement suivant :

Jugement du Conseil suisse d'honneur du 9 décembre 1950 :

Considérant que M. Monneyron a déclaré être l'auteur du schéma du programme-règlement du concours pour l'étude d'un bâtiment pour l'Ecole des Arts et Métiers de Vevey, règlement qui fut, toutefois, modifié, mais avec son accord ;

Considérant que M. Monneyron était donc avant l'ouverture du concours très au courant du programme-règlement établi, qu'il n'a pas soumis celui-ci au secrétariat de la S. I. A. ;

Considérant qu'il avait refusé de se retirer du jury d'un concours mis à l'interdit par la commission des concours ;

De ces faits, il a donc très gravement contrevenu aux articles 2 et premier des Principes de la S. I. A. pour les concours d'architecture.

Considérant que M. Monneyron a déclaré que, s'il devait se trouver dans la même situation pour un autre concours, il n'agirait pas d'une autre façon,

Il montre par là qu'il se met en opposition avec les Principes S. I. A. en matière de concours d'architecture ;

Considérant que M. Monneyron a déclaré, qu'en tant que fonctionnaire, sa situation de membre de la S. I. A. pouvait lui être préjudiciable,

De ces faits, il a très gravement contrevenu aux articles 6 et 7 des statuts de la S. I. A.

D'autre part, le Conseil suisse d'honneur constate, par la lecture du procès-verbal du 3 octobre 1950, que les déclarations faites par M. Monneyron devant le Conseil d'honneur des sections Vaud, Valais et Genève sont bien différentes de celles faites devant le Conseil suisse d'honneur.

Pour ces motifs, le Conseil suisse d'honneur décide l'exclusion de la S. I. A. de M. L.-M. Monneyron, architecte, celle-ci devant être publiée dans les organes professionnels.

Les frais de l'instance, soit 140 fr., sont mis à sa charge.

Berne, le 9 décembre 1950.

Le Conseil suisse d'honneur de la S. I. A.

STS SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 051 23 54 26 - Télegr.: STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section du bâtiment et du génie civil

38. *Technicien en bâtiment* ou *dessinateur*. Age : 30 à 35 ans. Suisse centrale.
42. *Technicien en bâtiment* ou *dessinateur*. Bureau d'architecte. Nord-ouest de la Suisse.
44. *Dessinateur en génie civil ou arpentage*. Suisse allemande.
74. *Ingénieur civil* ou *technicien en génie civil*. Chantier. Langue française. Bureau d'architecte. Suisse centrale.
76. *Technicien en bâtiment* ou *dessinateur*. Bureau d'architecte. Jura bernois.
80. *Architecte*, en outre *technicien en bâtiment*. Zurich.
86. Jeune *dessinateur*. Zurich.
92. *Dessinateur*. Béton armé. Zurich.
98. *Conducteur de travaux*. Usine hydro-électrique. Langues : allemand et français. Suisse romande. Valais.
100. *Technicien* ou *dessinateur*. Zurich.
104. *Technicien en génie civil*, éventuellement *dessinateur*. Bureau d'ingénieur. Zurich.
108. *Ingénieur civil* ou *ingénieur rural*, éventuellement *technicien en génie civil*. En outre, jeune *dessinateur*. Bureau d'ingénieur. Ville du canton de Berne.
110. *Architecte* ou *technicien*. En outre, jeune *dessinateur*. Fabrique de constructions en bois et chalets. Suisse romande.
114. *Architecte* ou *technicien*. Bureau d'architecte. Canton de Neuchâtel.
118. *Technicien*. Béton armé. En outre, *dessinateur*. Suisse centrale.
126. *Dessinateur*. Béton armé. Zurich.
130. *Technicien*. Entreprise. Nord-ouest de la Suisse.
132. Jeune *dessinateur*. Bureau d'ingénieur. Ville du canton de Berne.
134. *Ingénieur* ou *technicien*. Béton armé. Entreprise du bâtiment. Paris. Age : 30 à 35 ans. Langue maternelle française.
136. *Technicien* ou *dessinateur*.Bureau d'architecte. Ville de Suisse romande.
144. *Technicien* ou *dessinateur*. Canton de Soleure.
146. *Conducteur de travaux*. Langue française. Grande entreprise, constructions de routes, canton de Berne.
150. *Technicien* ou *dessinateur*. Dactylographie. Canton de Berne.
154. *Technicien*. Zurich.
156. *Dessinateur*. Béton armé. Bureau d'ingénieur. Suisse romande.
158. *Technicien*. Chantiers de grands bâtiments. Ville du canton de Berne.
160. *Dessinateur*. Béton armé. Ville du canton de Berne.

Sont pourvus les numéros, de 1951 : 30 ; *de 1950 :* 670, 878, 940, 1136, 1254, 1438, 1496, 1576, 1586, 1618, 1630, 1646, 1752, 1764, 1790,

Section industrielle

7. Jeune *technicien mécanicien*. Machines-outils. En outre, jeune *dessinateur mécanicien*. Nord-ouest de la Suisse.
9. *Ingénieur mécanicien* ou *ingénieur électricien*. Aptitudes commerciales. Age : environ 40 ans. Suisse centrale.
11. *Technicien mécanicien* et *dessinateur mécanicien*. Machines thermiques. Langues française et anglaise. Ville de Suisse orientale.
13. *Technicien électricien* ou *dessinateur électricien* ou *installateur électricien*. Suisse orientale.
15. *Technicien* sachant les langues, surtout l'anglais et le français, avec expériences en moteurs de combustion, turbines à vapeur et à gaz, machines turbo-soufflante et capable de s'occuper des affaires de licences et de brevets et de faire des travaux de propagande. Bureau d'ingénieur. Ville de Suisse orientale.
17. *Ingénieur*, éventuellement *technicien*. Vente. Langues. Ateliers électromécaniques. Nord-ouest de la Suisse.
19. *Technicien en ventilation*, éventuellement *ingénieur*. Zurich.
21. Jeune *technicien*. Grande fabrique d'horlogerie, canton de Berne.
23. Jeune *technicien mécanicien* (fraisage, tournage, emboutissage, découpage). Activité : dessin technique, construction d'outillages, surveillance des ateliers d'entretien et d'installation. Connaissance de l'allemand désirée. Age : 25 à 30 ans. Fabrique. Suisse romande.
25. Jeune *technicien en chauffage*. Nord-ouest de la Suisse.
27. *Ingénieur électricien*. Bonnes connaissances de la langue anglaise. Age : 30 à 35 ans. Entreprise d'électricité à Londres.
31. *Technicien*. Installations de ventilation. Langue française. Suisse romande.
33. *Ingénieur mécanicien*. Age : maximum 30 ans. En outre, *dessinateur mécanicien*, Suisse romand, parlant parfaitement l'allemand, pour le bureau de constructions et d'études de chaudronnerie et de mécanique. Suisse romande.
35. *Constructeurs* (techniciens électriciens ou dessinateurs mécaniciens avec apprentissage). Suisse centrale.
37. *Ingénieur* électricien. Haute et basse fréquence. Nord-ouest de la Suisse.
39. Jeune *technicien mécanicien* ou *dessinateur*. Langue maternelle : allemand, connaissance du français. Fabrique de vis de précision. Nord-ouest de la Suisse.
41. *Technicien* et un *dessinateur*. Ventilation. Genève.
43. Jeune *technicien mécanicien*. Petite fabrique de machines. Canton de Berne.
45. *Constructeurs*. Mécanique générale, chaudières à vapeur et construction d'appareils ou machines textiles. Chauffage et conditionnement d'air. Grande fabrique de machines. Suisse orientale.
47. *Ingénieur électricien*, éventuellement *ingénieur mécanicien* ou *technicien*. Age : 35-40 ans. Grande fabrique de machines. Suisse orientale.
49. *Constructeur*. Machines-outils. Jura bernois.
51. *Technicien en chauffage*. Nord-ouest de la Suisse.
53. *Technicien électricien*. En outre, *dessinateur électricien*. Zurich.
55. *Technicien électricien*, éventuellement *technicien en génie civil*. Suisse orientale.
57. *Dessinateur*. Age : jusqu'à 30 ans. Nord-ouest de la Suisse.
59. *Dessinateur mécanicien*. Suisse centrale.
61. *Ingénieur mécanicien* ou *technicien*. Langues allemande, française, anglaise et si possible espagnole. Age maximum : 30 ans. Suisse romande.

Sont pourvus les numéros, de 1950 : 147, 375, 569, 571, 601, 617, 675, 723, 729, 757.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS DIVERSES

Dalles Stahlton

(Voir photographie page couverture.)

Notre photographie représente une dalle STAHLTON exécutée pour une salle de gymnastique à Bâle-Ville. La dalle STAHLTON se compose de poutrelles STAHLTON préfabriquées précontraintes et de corps creux disposés entre celles-ci. Les poutrelles préfabriquées ont une dimension (coupe transversale) de 6/15 cm et sont précontraintes jusqu'à 100 kg/cm². Les poutrelles forment avec le béton à couler sur place la nervure portante (coupe transversale T), dans laquelle les efforts de traction sont absorbés par les poutrelles précontraintes et les efforts de compression par la chape en béton. La liaison entre l'élément précontraint et la chape est obtenue grâce aux cannelures des poutrelles et aux étriers noyés dans celles-ci. La poutrelle étant très légère, une dalle peut être posée dans un court laps de temps. Comparée avec d'autres systèmes, la dalle STAHLTON garantit les avantages suivants :

— très petite flèche et grande sécurité à la fissuration, résultant de la précontrainte ;
— dessous de dalle entièrement en terre cuite ;
— remarquables qualités isolantes (phonique et thermique) ;
— facilité d'adaptation au béton armé et à l'acier.

Lausanne — Imp. La Concorde.